

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	12

Date de la convocation
06 novembre 2023

Date de la séance
10 novembre 2023

N°2023_10_06

Demande de l'association " LES JEUN'S " pour la location à titre gracieux de la salle polyvalente

Séance du 10 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISE (Maire).

Présents : Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Jean-Noël GODIN
Absents ayant donné procuration : Jocelyne LARUE par Catherine MALAISE, Justine MARCY-CHINCHILLA par Brigitte GODART
Absents excusés : Audrey POTAUFEUX
Absents : Damien GOULARD

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU la délibération n° 2020-07-02 en date du 28 juillet 2020 relative à la modification du règlement intérieur de la salle polyvalente,

VU la délibération n° 2022-10-06 en date du 24 octobre 2022 relative à la modification des tarifs de location de la salle polyvalente,

CONSIDÉRANT la demande de Madame Nelly LEFEVRE, Présidente de l'association « Les Jeun's », du 16 octobre 2023, demandant à bénéficier gratuitement de la salle polyvalente le samedi 16 décembre 2023 pour organiser des festivités de Noël, ouvertes à tous,

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal, Monsieur Frédéric LEFEVRE, ne peut pas participer ni aux débats, ni aux votes s'y rapportant et ce, en prévention de conflit d'intérêt, au vu de ses liens familiaux avec la Présidente de l'association,

CONSIDÉRANT qu'il est possible de mettre gratuitement une salle à disposition d'associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général,

CONSIDÉRANT que cet événement est ouvert gratuitement aux habitants de la commune,

CONSIDÉRANT l'avis des membres de la commission « Finances » du 23 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de mettre exceptionnellement à disposition de l'association « Les Jeun's » la salle polyvalente à titre gratuit le samedi 16 décembre 2023 pour organiser des festivités de Noël ;
- d'autoriser le maire à signer le contrat correspondant à cette réservation.

Le Maire,
Catherine MALAISE

C. Malaisé



